

## **Lettre ouverte à Monsieur le Conseiller d'État Frédéric BORLOZ**

Chef du Département de l'Enseignement et de la formation professionnelle (DEF)

Monsieur,

C'est bien sûr au Conseiller d'État en charge du Département qui m'emploie que je m'adresse, mais c'est aussi et surtout à l'homme, à l'époux et au père que vous êtes. J'essaierai dans ces lignes de ne pas vous heurter – on m'a dit que ce serait très malvenu et que j'encourrais des représailles. Néanmoins, vous me pardonneriez ici mon ton sincère ; je ne saurais d'ailleurs faire autrement et vous me le devez bien. J'ai souffert, j'ai dû me taire longtemps : devoir de réserve oblige.

Mais aujourd'hui, puisque vous faites appel contre la décision du Tribunal de Prud'hommes de l'Administration Cantonale (TRIPAC), condamnant votre Département pour son inaction face aux injures sexistes qui m'ont visée en 2019 - alors que j'étais une enseignante irréprochable au sein du collège de Prévèrenges -, pointant également le manque d'empathie à mon égard et la discrimination subie, je veux et je prends le droit de m'exprimer.

Je récapitule. Lors de votre arrivée en 2022, vous avez pris la tête de l'instruction publique reprenant ainsi les dossiers d'une certaine Cesla Amarelle. Amer départ pour celle qui, dans le cas d'espèce, n'aura pas démontré sa sensibilité aux questions de violences faites aux femmes. Au sommet de son pouvoir enfin acquis, elle m'aura laissée dans la fange dès l'automne 2019. Elle vous aura cédé des dossiers épineux, dont le mien, mais je doute fortement que vous l'ayez considéré avec l'attention qu'il méritait.

En effet, quelle est donc cette histoire d'enseignante secondaire se plaignant d'avoir fait l'objet de tags insultants et de dessins pornographiques dans un passage sous-voie aux abords d'une école ? Son nom de famille mis en pâture et des insultes n'ayant pas été effacées pendant sept jours par ceux qui avaient l'obligation légale de le faire ? Une non-condamnation de cet acte par une institution pourtant garante du respect, des valeurs communes et de la lutte contre les discriminations ? Sa plainte déposée ? L'enquête de police aboutissant à la condamnation d'un élève ayant quitté l'établissement quatre mois auparavant ? L'auteur des tags avouant qu'il n'avait pas agi seul mais qu'il ne voulait pas « balancer » ? Le mépris et la méchanceté de la direction du collège ? Des mois de cauchemar et d'hostilité ? Un transfert forcé dans un collège près de Nyon ? Puis un long tunnel de procédure juridique dont je sors enfin avec le soulagement que la justice a fait honorablement son travail. Et pourtant vous faites appel !

Ne me dites pas que vous ignorez l'affaire. Tant votre prédécesseur que vous-même avez reçu de nombreux courriers, dont l'un, en 2020, signé par plus de 350 noms de collègues enseignants de tout le canton, de ma famille, de mes amis, de mes voisins. Plusieurs citoyens vous ont aussi écrit personnellement afin de vous ouvrir les yeux sur cette odieuse histoire qui a dégénéré.

L'orgueil masculin a manifestement la peau dure, notamment chez certains des collaborateurs que vous avez maintenus à des postes-clés. Je vous crois néanmoins bien intentionné car je ne puis imaginer que vous admettiez, potentiellement, que

des femmes, uniquement parce qu'elles sont de sexe féminin, soient ainsi traînées dans la boue.

Monsieur Borloz, ne me dites pas que vous ignorez l'affaire puisque que vous refusez intégralement le jugement de la justice. Sous la plume d'une avocate dont je relève qu'elle est richement payée par l'argent des contribuables, vous alignez sans vergogne des propos indignes d'un État qui s'est engagé à veiller au respect des lois, des institutions, des collectivités publiques et des individus. N'est-il pas écrit dans la Constitution vaudoise que ce canton - dont vous êtes l'élu au rang le plus élevé - est « une république démocratique fondée sur la liberté, la responsabilité, la solidarité et la justice » ? « Qu'il protège la dignité et les droits des personnes ? ». Sans compter que, en votre qualité de dirigeant de l'enseignement et de la formation, votre rôle est crucial et doit être exemplaire en termes de citoyenneté, de culture de l'engagement et de lutte contre toutes les formes de discrimination.

Mais pauvre femme que je suis et demeure ! En octobre 2019, année d'une grève inédite dans notre Suisse plutôt conservatrice, j'ai ressenti de tout mon être l'humiliation de mon nom étalé, des mots qui insultent, et pas n'importe lesquels, ceux qui souillent la réputation d'une femme. Accompagnés de dessins d'une vulgarité innommable. Oh, mais quelle banalité ! Une femme injuriée, le sexisme au quotidien, un viol sur un mur, n'est-ce pas désespérément courant, encore et toujours minimisé ?

En plus, il apparaît que l'endroit du méfait n'est tout juste pas compris dans le strict périmètre scolaire. Les élèves filles, qui elles découvrent les tags, en font pourtant bien partie. Mais qu'importe, pas de quoi m'accorder un soutien particulier, allons donc ! Il semblerait même, selon vos représentants, que je n'aie pas su exprimer suffisamment ma souffrance et mes attentes. Apparemment trop sensible je suis... C'est vrai qu'après sept jours de tags restés à la vue de tous et de silence total de mon employeur, j'ai dû me défendre pour ne pas m'éteindre de honte et de désespoir. La femme blessée s'est alors rebellée. Elle a mis des mots sur ce qu'elle ressentait et sur l'inadéquation et le mépris de ses supérieurs masculins. Cela n'a pas plu à votre Département. Ensuite, ce fut la guerre. Le pot de terre contre le pot de fer.

Le TRIPAC m'a donné raison, la terre – emblème féminin – a gagné. Monsieur Borloz, aucun intérêt public ne justifie l'appel que vous formez contre la décision de justice. Je vous demande donc de le retirer.

Madeleine Courvoisier

N.B. La rédaction est autorisée à transmettre mon adresse email à toute personne voulant m'écrire à sujet.